



Latest Decisions of the FIA World Motor Sport Council concerning Karting

30.09.2011



At its meeting on 23 September 2011 in Singapore (SGP) and on proposals of the International Karting Commission Members, the FIA World Motor Sport Council took in particular the following decisions concerning Karting:

Sporting Regulations

Within the framework of the 2012 CIK-FIA World KF1 Championship, it has been decided to introduce the allocation of engines to the Drivers by drawing lots, as agreed with the most involved engine Manufacturers in the category concerned. These Manufacturers shall expressly enter the Championship by stating that they are engine suppliers, and they must place at the disposal of Drivers a set of identical and sealed engines at each event. When they enter the Championship, Drivers will indicate the engine brand of their choice from entered makes, and they will be allocated at each event two engines by drawing lots from the set of engines of the said brand. These engines shall comply with the current KF2 regulations.

With the aim of making more attractive the yearly programme proposed to the Drivers of the categories concerned, it has been decided to increase to two the number of rounds counting towards the CIK-FIA European Championships of the KF2 & KF3 categories, as a replacement to the current format which comprises two regional (North and South) qualifications followed by a final. It will be mandatory for Drivers entered in these European Championships to take part in both their events in order to be eligible for the World Cups to be held later in the season.

To see the modifications to the Sporting Regulations, click [here](#).

Technical and Homologation Regulations

Two modifications with immediate application have been made to the valid Technical Regulations: on the one hand it will be mandatory to use reinforcement plates for the attachment of ballast when it is placed on the seat and, on the other, the reading of GPS data by data logging systems is authorised.

As from 2012, the use of tyres in the KZ1 category will be extended to «Medium» type compounds instead of being restricted to «Soft» ones.

In the year 2012, there will be a new homologation session for KF engines, to be valid as from 1st January 2013. Manufacturers will be able to homologate up to two makes of engines and two engine models per make, compared to just one make and one model until now. Bodywork

Manufacturers will have the possibility to homologate and produce rear wheel protections made of several elements instead of being in one part.

As from 2013, the choice of the homologated carburettor make for the CIK-FIA KF3 Championships, Cups and Trophies will be left up to the Entrants' appreciation. It will no longer be a single model designated further to a tender procedure.

In 2017, 250cc engines from Grand Prix motorcycles will be deleted from the list of engines approved for the Superkart category.

To see the modifications to the Technical Regulations, click [here](#).

To see the modifications to the Homologation Regulations, click [here](#).

Dernières Décisions du Conseil Mondial du Sport Automobile de la FIA concernant le Karting

À l'occasion de sa réunion du 23 septembre 2011 à Singapour (SGP) et sur propositions des Membres de la Commission Internationale de Karting, le Conseil Mondial du Sport Automobile de la FIA a pris, entre autres, les décisions suivantes en matière de Karting :

Règlements Sportifs

Dans le cadre du Championnat du Monde CIK-FIA de KF1 de 2012, il a été décidé d'instaurer une attribution des moteurs aux Pilotes par tirage au sort, en accord avec les Constructeurs de moteurs les plus impliqués dans la catégorie concernée. Ces Constructeurs devront expressément s'inscrire au Championnat en se déclarant fournisseurs de moteurs et auront à mettre à disposition un lot de moteurs identiques et plombés lors de chaque épreuve. Lors de leur engagement au Championnat, les Pilotes déclareront la marque de moteurs de leur choix, parmi celles inscrites, et se verront attribuer à chaque épreuve deux moteurs tirés au sort dans le lot de propulseurs de ladite marque. Ces moteurs devront répondre à l'actuelle réglementation de la KF2.

Dans le but de rendre plus attractif le programme annuel proposé aux Pilotes des catégories concernées, il a été décidé de porter à deux le nombre d'épreuves comptant pour les Championnats d'Europe CIK-FIA des catégories KF2 & KF3, en remplacement du schéma actuel qui comprend deux épreuves régionales (nord et sud) de qualifications suivies d'une finale. Les Pilotes inscrits à ces Championnats d'Europe auront l'obligation de participer à leurs deux épreuves pour pouvoir s'engager aux Coupes du Monde qui se disputeront plus tard dans la saison.

Pour voir les modifications apportées aux Règlements Sportifs, cliquez [ici](#).

Règlements Technique et d'Homologation

Deux modifications à application immédiate ont été apportées au Règlement Technique en vigueur : d'une part, il devient obligatoire d'utiliser des plaques de renfort pour fixer du lest quand celui-ci est disposé sur le siège et, d'autre part, la lecture de données GPS par les systèmes d'acquisition de données est autorisée.

À partir de 2012, l'utilisation des pneumatiques en catégorie KZ1 sera élargie aux gommes de type «Medium», et non plus restreinte aux seuls «Soft».

Dans le courant de l'année 2012 sera lancée une nouvelle session d'homologation pour les moteurs KF, pour prise de validité au 1er janvier 2013. Les Constructeurs pourront homologuer jusqu'à deux marques et deux modèles de moteurs par marque, contre une seule marque et un seul modèle par le passé. Les Constructeurs de carrosseries se verront offrir la possibilité d'homologuer et produire des protections de roues arrière constituées de plusieurs éléments, et non plus seulement monoblocs.

À partir de 2013, le choix de la marque de carburateur homologué dans les Championnats, Coupes et Trophées KF3 de la CIK-FIA sera laissé à l'appréciation des Concurrents. Il ne s'agira

plus d'un modèle unique désigné par appel d'offres.

En 2017 seront retirés de la liste des moteurs pouvant être agréés en catégorie Superkart les moteurs issus de la compétition moto de Grand Prix 250cc.

Pour voir les modifications apportées au Règlement Technique, cliquez [ici](#).

Pour voir les modifications apportées au Règlement d'Homologation, cliquez [ici](#).